Université de Montréal | Plan de cours

Information générale

Cours	
Titre	Stage COOP en milieu de travail 3
Nombre de crédits	3
Sigle	TRA3002
Site StudiUM	Connectez-vous à StudiUM pour accéder au cours.
Faculté / Département	Faculté des arts et des sciences / Département de linguistique et de traduction
Trimestre	Session d'automne, d'hiver ou d'été
Type de formation	Formation en milieu professionnel En entreprise, cabinet de traduction ou organisme gouvernemental

Personne-ressource	
Nom et responsabilité	Aura Navarro Responsable de la formation professionnelle
Coordonnées	aura.navarro@umontreal.ca
Disponibilités	Sur rendez-vous, mercredi 10 h à 13 h et jeudi 10 h à 13 h. Par Teams ou en personne.

Description du cours	
Description	Troisième stage COOP en entreprise, service linguistique interne ou cabinet. Mise en pratique de connaissances sous la supervision d'un professionnel. Programme contingenté. Approbation du responsable de formation professionnelle requise. Remarque: cours obligatoire dans le cadre du cheminement COOP en traduction.
Préalables	Être admis dans le cheminement COOP et TRA3001

Apprentissages visés

Objectifs généraux

Amener l'étudiant ou l'étudiante à :

- produire des textes de qualité pouvant satisfaire les exigences d'un cabinet professionnel de traduction ou d'un service interne;
- acquérir une rapidité d'exécution acceptable;
- prendre conscience des contraintes et exigences du milieu du travail.

Objectifs spécifiques

À la fin de ce stage, l'étudiant ou l'étudiante devrait être capable :

- de définir les exigences de la traduction professionnelle;
- de produire des traductions professionnelles en utilisant les logiciels spécifiés par l'employeur;
- de développer des compétences en gestion du temps et en hiérarchisation des tâches ;

- d'atteindre les objectifs de production imposés en acquérant une plus grande rapidité d'exécution;
- d'effectuer des recherches terminologiques en utilisant les outils documentaires, terminologiques et les logiciels de l'employeur;
- de comprendre les règles de fonctionnement d'un cabinet de traduction ou d'un service linguistique et d'apprécier les contraintes qu'impose le milieu de travail.

Thèmes abordés

- Traduction de textes de différente nature, généraux ou spécialisés, dans des délais fixés.
- Recherche terminologique, création de fiches, mise à jour de bases de données terminologiques.
- Tâches langagières connexes : prétraduction, préparation de fichiers issus des mémoires de traduction, correction d'épreuves, collationnement, formatage des textes traduits, gestion de projet de traduction, localisation, adaptation et toute autre tâche connexe nécessaire dans le cadre d'un service linguistique ou d'un cabinet de traduction.

Modalité d'enseignement et d'évaluation des apprentissages

Activités d'enseignement-apprentissage

Stage pratique sous la responsabilité d'un traducteur ou d'une traductrice professionnelle.

Utilisation des textes

Les textes traduits sont utilisés par l'employeur dans le cadre de ses activités commerciales normales.

Énoncé de non-responsabilité

La qualité du produit final est à la charge de l'employeur. La responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante, pas plus que celle de l'Université, n'est engagée d'aucune façon.

Confidentialité et non-divulgation

La ou le stagiaire est tenu à la confidentialité la plus stricte pendant et après le stage et ne doit divulguer à quiconque aucun renseignement appartenant à l'employeur (contenus des textes, noms des clients, informations sur l'entreprise, etc.).

Plagiat

Tous les étudiantes et les étudiants sont invités à consulter le site Web http://www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude. Selon nos règlements disciplinaires concernant le plagiat et la fraude, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs,

« 1.2. Constitue notamment un plagiat ou une fraude : […]

d) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un exposé, d'un enregistrement ou de toute autre création d'autrui, publié ou non, sans indication de référence adéquate à l'occasion d'une Évaluation ;

e) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, publié ou non, sans indication de référence adéquate à l'occasion d'une Évaluation ; […]

o) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un exposé, d'un enregistrement ou de toute autre création, généré[s] par un système d'intelligence artificielle, à moins d'autorisation explicite à l'occasion d'une évaluation ».

Sources : Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle ;
Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs

Veuillez prendre note que l'usage non autorisé et non déclaré d'un outil de traduction automatique (DeepL, Google translate ou autre) ou d'un système d'intelligence artificille tombe sous le coup du règlement sur le plagiat. Plagier peut entrainer un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université. Tout travail plagié fait l'objet d'un rapport à la FAS et soumis à un comité. Toute citation (texte ou image) doit être référencée. Les extraits de texte doivent être clairement signalés entre guillemets. Les sources utilisées pour rédiger soi-même un texte doivent être également citées en bibliographie.

Modalités d'évaluation des apprentissages

- Évaluation systématique de la qualité des textes par le ou la superviseure en cours de stage
- Livraison d'un produit fini de qualité croissante, en cours de stage
- Atteinte du rendement exigé (à titre indicatif, 700 mots à 1500 mots par jour), en cours de stage
- Suivi de stage (virtuel ou en personne) par la responsable de la formation professionnelle, en cours de stage.
- Évaluation de la prestation de la personne stagiaire par l'employeur (qualité des textes, progrès, attitude, initiative, etc.), en fin de stage.
- Remise du rapport de stage, échantillons de traduction et évaluations, selon le *Guide de rédaction du rapport de stage*, à la date limite inscrite au *Calendrier des stages* (pour plus de détails, veuillez consulter StudiUM).
- Correction du rapport par le Comité d'évaluation des stages et du mentorat.
- En cas d'échec à ce cours, l'étudiant ou l'étudiante a un (1) droit de reprise.

Critères d'évaluation

Le Comité d'évaluation des stages et du mentorat, formé de plusieurs membres du corps professoral et de la responsable de la formation professionnelle, examine chaque rapport et évalue sa qualité.

Le Comité évaluera la qualité globale du rapport en se basant sur les points abordés par l'étudiant ou l'étudiante, à savoir :

- Page de couverture, table des matières, introduction
- Description du service
- Description et analyse du travail effectué
- Aspects professionnels
- Apport du stage à l'étudiant ou l'étudiante
- Conclusion, bibliographie commentée

Notation

L'évaluation de l'employeur et celle du Comité d'évaluation des stages et du mentorat ont un poids égal. À partir de la pondération suivante, la mention R (pour réussi) ou E (pour échec) sera attribuée.

Évaluations - Pondération

Dates	Activités	Pondérations
En milieu de stage	Rencontre de suivi avec la responsable de la formation professionnelle (par Teams ou en personne). Évaluation de l'expérience professionnelle	10%

À la fin du stage	Évaluation du rapport de stage par un membre du corps professoral. Dépôt du rapport et ses annexes sur StudiUM.	40%
À la fin du stage	Évaluation finale par l'employeur	50%

Ressources

Soutien à la réussite De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.	
Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/